

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique – TIC entreprises

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : annuelle

*Demandeur* : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Au cours de sa réunion du 26 mars 2026, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité de l'enquête Technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique – TIC entreprises menée auprès des entreprises (au sens de la loi de modernisation de l'économie) de 10 personnes occupées ou plus, des sections C à O (divisions 10 à 82) et du groupe 95.1 (Réparation et entretien d'ordinateurs et d'équipements de communication) de la section T de la NAF 2025. Une [fiche descriptive](#) avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion. Certaines années, l'enquête est étendue aux entreprises de moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE) sur le même champ, mais hors activités financières et d'assurance (section L).

**Objectifs** : Les objectifs de l'enquête sont de mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la progression du recours à certains outils et des pratiques (intelligence artificielle, sécurisation des données, etc.) et à documenter la transformation numérique des entreprises françaises et son impact économique.

**Historique et contexte** : Cette enquête annuelle se situe dans la lignée des enquêtes thématiques conduites depuis 2001, à l'initiative d'Eurostat. En France, ce type d'enquête a été conduit pour la première fois en 2002. L'enquête est devenue annuelle en 2006. Les données relatives au thème « Utilisation des TIC et commerce électronique », telles que visées à l'annexe I du règlement (UE) 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil, sont requises par le programme d'action pour la décennie numérique pour suivre les objectifs numériques de l'Union pour 2030. Une extension optionnelle sur les petites entreprises (TPE, moins de 10 personnes occupées) a lieu ponctuellement historiquement, en . Auparavant, cette extension faisait l'objet d'un avis d'opportunité distinct ; elle est désormais intégrée à cet avis.

**Place dans le dispositif statistique et concertation** : Enquête annuelle unique, dont le contenu varie chaque année (modules périodiques et aperiodiques). Le choix des modules et des questions qui les composent découle de travaux européens auxquels l'Insee participe (task force et working group). Chaque année, un comité de concertation est organisé, le dernier a eu lieu le 8 avril 2025 et concernait l'enquête TIC 2026. Il a rassemblé des directions ministérielles, des organismes, des utilisateurs potentiels (invitations envoyées aux principaux syndicats, à la fédération du e-commerce

et de la vente à distance – Fevad, à des universitaires, etc.), la maîtrise d'ouvrage de l'enquête et des représentants des services statistiques ministériels (SSM) intéressés.

Lors de ce comité, le questionnaire a été discuté : traduction des questions européennes, choix d'intégrer ou non les questions européennes optionnelles, ajout de certaines questions d'initiative française.

Il n'existe aucune autre source issue de la statistique publique sur le sujet de la numérisation des entreprises. Une enquête TIC individus et ménages complète le dispositif d'étude de la numérisation de la société.

**Questionnaire et collecte** : Le questionnaire est déterminé en grande partie au niveau européen et comprend quelques questions d'initiative française. Il comporte deux modules principaux (accès à Internet et usages, commerce électronique) présents pour chaque enquête et des modules sur des thèmes spécifiques qui varient selon les années : l'utilisation de logiciels de gestion d'entreprise, l'intelligence artificielle, les services de cloud computing, la sécurité des systèmes d'information, la facturation électronique, les TIC et l'environnement.

La collecte a lieu de janvier à avril, par Internet via la plateforme de collecte Platine. L'extension auprès des TPE a habituellement lieu d'avril à septembre. Les enquêtés sont prévenus par courrier et reçoivent à cette occasion leur identifiant et leur mot de passe. Un questionnaire papier est expédié à la demande. Le temps de réponse médian de l'enquête 2025 était de 25 minutes.

**Utilisateurs et diffusion** : Les utilisateurs potentiels sont différents services de l'Insee, les services statistiques ministériels (notamment celui de l'agriculture), les directions ministérielles (notamment la direction générale des entreprises – DGE), les chercheurs. Cette enquête, par son caractère européen, sera mobilisée par Eurostat et la Commission européenne, et, via les données mises à disposition par Eurostat, différentes autorités étrangères ou internationales (par exemple l'OCDE).

La diffusion est prévue au 1<sup>er</sup> semestre de l'année N+1 (1<sup>er</sup> semestre 2027 pour TIC 2026 par exemple). Les données de l'enquête TIC 2024 ont été valorisées dans la collection *Insee Première* : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8604126>.

**Remarques en commission** : Aucune remarque à propos de l'opportunité de cette enquête n'a eu lieu à la suite de la publication de la fiche descriptive ni en amont ni durant la Commission.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête.

L'opportunité est accordée pour **5 ans** à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, soit pour les **années de collecte 2027-2031**.  
Il couvre aussi la collecte des enquêtes auprès des TPE qui auront lieu durant cette période.